

AR PREFECTURE

017-200041523-20210504-DEC172_2021-AU
Reçu le 04/05/2021

H A U T E



SAINTONGE

Marchés

Décision n° 172 / 2021
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer des conventions de passage sur propriété privée, avec la commune de St Eugène et les propriétaires des différentes parcelles concernées.

Fait à Jonzac,

Le 04 MAI 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex**

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président absent,
le Vice-Président : M. J-Lucy QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**